

**AFGHANISTAN**

**Les défis en matière de droits humains  
auxquels sont confrontées les Assemblées  
nationale et provinciales en Afghanistan**

*Index AI : ASA 11/013/2005*

ÉFAI

Jeudi 15 septembre 2005

**DÉCLARATION PUBLIQUE**

Amnesty International a rendu publique, ce jeudi 15 septembre, une lettre ouverte intitulée [\*Afghanistan. Human rights challenges facing Afghanistan's National and Provincial Assemblies – an open letter to candidates\*](#) (index AI : ASA 11/011/2005), à l'approche des élections parlementaires du 18 septembre. Dans sa lettre, l'organisation insiste sur les droits des femmes et les règles du droit, deux des principales préoccupations d'Amnesty International en ce qui concerne l'Afghanistan.

Les députés élus seront responsables de l'élaboration de lois qui encadreront la vie de millions de personnes et de la mise en place de pratiques qui devraient gouverner la nation au cours des prochaines décennies.

Amnesty International a appelé les députés à voter des lois qui permettent aux femmes d'Afghanistan de mener une vie libre de toute crainte de violences ; l'organisation leur a notamment demandé de condamner publiquement toutes les formes de violence contre les femmes et d'abroger les lois discriminatoires à l'égard des femmes.

L'organisation a engagé les députés à faire en sorte que l'état de droit se substitue à la loi des armes et du plus fort, notamment en réformant, en renforçant et en rendant plus accessible à tous la justice. Elle a également demandé aux députés de s'opposer aux atteintes aux droits humains et de promouvoir l'obligation de rendre des comptes dans la « *guerre au terrorisme* » en votant, entre autres, des lois visant à mettre un terme aux détentions illégales dans des lieux tenus secrets par les forces américaines et afghanes, en violation du droit international et en accordant à tous les détenus de pouvoir consulter librement un avocat, un médecin et de recevoir des visites de leurs familles.

Amnesty International considère que traiter des violations passées des droits humains est une phase essentielle de la reconstruction de l'Afghanistan ; l'organisation appelle donc les députés à soutenir l'action de la Commission indépendante afghane des droits de l'homme (AIHCR) dont le travail consultatif a abouti à un

certain nombre de recommandations en vue de résoudre ce problème ; elle leur demande enfin de veiller à ce que les crimes de droit international soient également qualifiés de crimes en droit afghan. ●

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter le document [\*Afghanistan. Human rights challenges facing Afghanistan's National and Provincial Assemblies – an open letter to candidates\*](#) (index AI : ASA 11/011/2005) sur le site de l'organisation.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>